



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-11**

## Nappe d'éclairage fluorescent en tube T5

### 1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux de commerces existants, de surface de vente supérieure à 400 m<sup>2</sup>.

### 2. Dénomination

Installation d'une nappe d'éclairage fluorescent composée de tubes T5.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Attestation par l'installateur de la valeur de l'intensité d'éclairage en lux I, mesurée à 1,5m du sol.

### 4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en <b>kWh cumac / (m<sup>2</sup>.lux)</b>	X	Surface en <b>m<sup>2</sup></b>	X	Intensité d'éclairage
<b>0,31</b>		<b>S</b>		<b>I</b>